

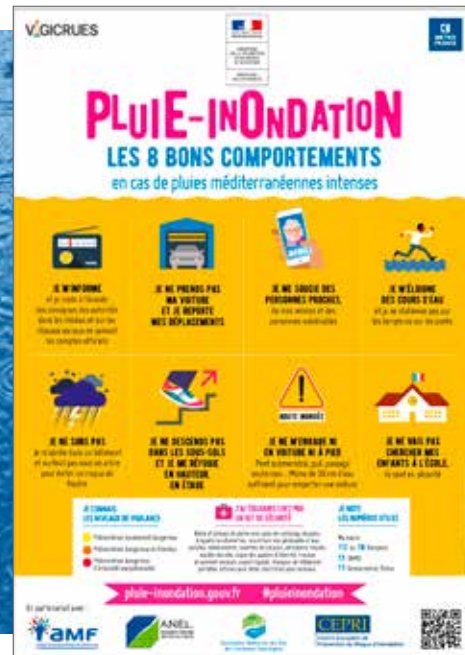
LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, ENTRE RÉSILIENCE ET ACTION

Biot est en proie à de nombreux risques naturels : inondations et feux de forêt sont les plus fréquents, mais les mouvements de terrain, séismes ou d'autres phénomènes exceptionnels sont possibles. Près des 2/3 du territoire communal sont concernés directement. Pour faire face à ces aléas, la création d'un territoire résilient est une nécessité, mais comme le risque zéro n'existe pas, insuffler une culture du risque à chaque Biotois est essentielle, pour que chacun puisse adopter les bons réflexes en cas d'événement majeur.

LES RISQUES MAJEURS À BIOT

-  Inondation
-  Incendie de forêt
-  Mouvements de terrain
Phénomène de retrait - gonflement des argiles
-  Séisme
-  Événements exceptionnels (canicule, accident de matières dangereuses)
-  Événements climatiques (tempête, chute de neige...)

SENSIBILISER AUX RISQUES MAJEURS



La préparation de la période cévenole

Chaque année, à la fin de l'été, lorsque les masses d'air chaud et humide venant du sud rencontrent l'air frais venant des montagnes, des épisodes climatiques violents peuvent provoquer de graves inondations comme ce fut le cas le 3 octobre 2015. Afin d'anticiper au mieux cette période, la Ville de Biot organise tout au long de l'année des exercices mobilisant tous les acteurs du Plan communal de sauvegarde. L'ensemble du matériel (véhicules, groupe électrogène...) est vérifié afin qu'il soit opérationnel en cas d'événement majeur. Toutes les procédures sont examinées pour être optimisées.



Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le DICRIM répertorie l'ensemble des risques majeurs sur la commune ainsi que les consignes à suivre et les réflexes à adopter en cas de risque majeur. Afin que la population en soit informée, une nouvelle édition du DICRIM accompagne ce numéro d'automne de *Biot Infos*.



Sensibiliser les plus jeunes

Tout le monde doit être concerné par la culture du risque, notamment les plus jeunes. C'est pourquoi, en 2017, les écoliers de la ville ont participé à l'élaboration d'un **DICRIM jeune**. Une manière ludique de sensibiliser à ces questions complexes le jeune public. Chaque année, il est distribué à l'ensemble des **classes de CP et CE1**.

Le **centre Ados**, pendant les vacances scolaires, organise régulièrement des temps d'échange sur ces questions. L'objectif est de développer une conscience des enjeux du territoire à tous les enfants de l'école primaire à la fin du collège, pour qu'ils soient capables de développer de bons comportements en cas de risque majeur.



La Campagne citoyenne 1, 2, 3 Culture du risque

En septembre et octobre 2019, la Ville de Biot a lancé une nouvelle campagne citoyenne : 1, 2, 3... Culture du risque, afin de sensibiliser la population aux risques majeurs. Autour d'actions de prévention et de sensibilisation, l'objectif est de développer les réflexes qui sauvent. Des formations aux premiers secours seront proposées au mois d'octobre en partenariat avec la Croix rouge. Le Comptoir citoyen pourra vous accompagner dans la création de votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Deux mois de prévention pour tout savoir et pouvoir agir en cas de risque majeur !

SE SOUVENIR, C'EST PRÉVENIR

Les 50 ans de l'incendie du 23 août 1969

Cet été, la Ville de Biot a commémoré les 50 ans de l'incendie du 23 août 1969, qui a fortement marqué nos aînés, comme le montrent les nombreux témoignages recueillis dans le dossier spécial (consultable sur biot.fr et p.12 du *Biot Infos Automne*).

Se souvenir de cet événement majeur permet de rappeler que Biot est un territoire particulièrement exposé au risque Feux de forêt.



Le square du 3 octobre 2015 : pour ne jamais oublier

Développer une culture du risque, c'est aussi savoir se souvenir du passé et ne pas oublier la tragédie. C'est pourquoi, le square, aménagé en bord de Brague, à proximité du pont Muratore, s'appelle désormais le Square du 3 octobre 2015. Ce travail de mémoire est indispensable pour transmettre aux futures générations la conscience du risque.



La campagne des Obligations légales de débroussaillage

Chaque année, en janvier, la ville lance une grande campagne de sensibilisation aux obligations légales de débroussaillage afin d'informer la population à cet enjeu majeur et préparer la période estivale. Pour limiter le risque incendie et feux de forêt, des règles très strictes s'appliquent aux propriétaires en lisière de bois.

PRÉVENIR ET AGIR



La Téléalerte

Outil indispensable de prévention et d'alerte de la population en cas de risques majeurs, la téléalerte, qui rassemble près de 6000 numéros de téléphones, permet de relayer les vigilances et d'alerter les citoyens des consignes à suivre pour assurer leur sécurité.

34 alertes ont été relayées depuis 2016.

Inscrivez-vous sur www.biot.fr

Le Plan communal de Sauvergarde (PCS)

Le PCS a pour objectif, sous la responsabilité du Maire, de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque. En relation étroite avec les autres acteurs du territoire (Préfecture, pompiers, gendarmes...), il déploie son action dans l'information préventive et la protection des populations. L'ensemble des services municipaux sont impliqués dans sa mise en œuvre. Son organisation pyramidale lui permet d'être le plus efficace possible pour répondre aux problématiques.

Afin d'être dans l'amélioration permanente, les services municipaux mobilisés sur le PCS se réunissent chaque premier mercredi du mois.

15 agents municipaux mobilisables au quotidien sur le Plan communal de sauvegarde.



Des services d'aide à la décision

Pour pouvoir anticiper un événement majeur, il est nécessaire de disposer d'outils technologiques de pointe permettant une veille permanente. Différents partenaires ou services accompagnent la Ville dans sa démarche de protection des populations.



Predict services

Créé par Météo France et Airbus, Predict services propose une expertise dans la prévention des risques naturels et la gestion de crise. Leur veille hydrométéorologique permanente (24h/24 et 7j/7) permet une information immédiate.



Le SMIAGE

Créé en 2017, le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) a pour mission d'apporter une expertise technique et opérationnelle pour la réalisation d'aménagements hydrauliques et de prévision des risques hydrométéorologiques.



Les actions entreprises par la Ville

En complément des programmes d'aménagements votés par la CASA, la ville de Biot a investi dans différents équipements, afin de pouvoir agir en cas de risque majeur :

- Renouvellement des sirènes
- Aménagement d'un point de regroupement de la population
- Achat de 2 groupes électrogènes
- Achat de 2 véhicules surélevés équipés d'ensemble mobile d'alerte (haut-parleurs)



CRÉER UN TERRITOIRE RÉSILIENT

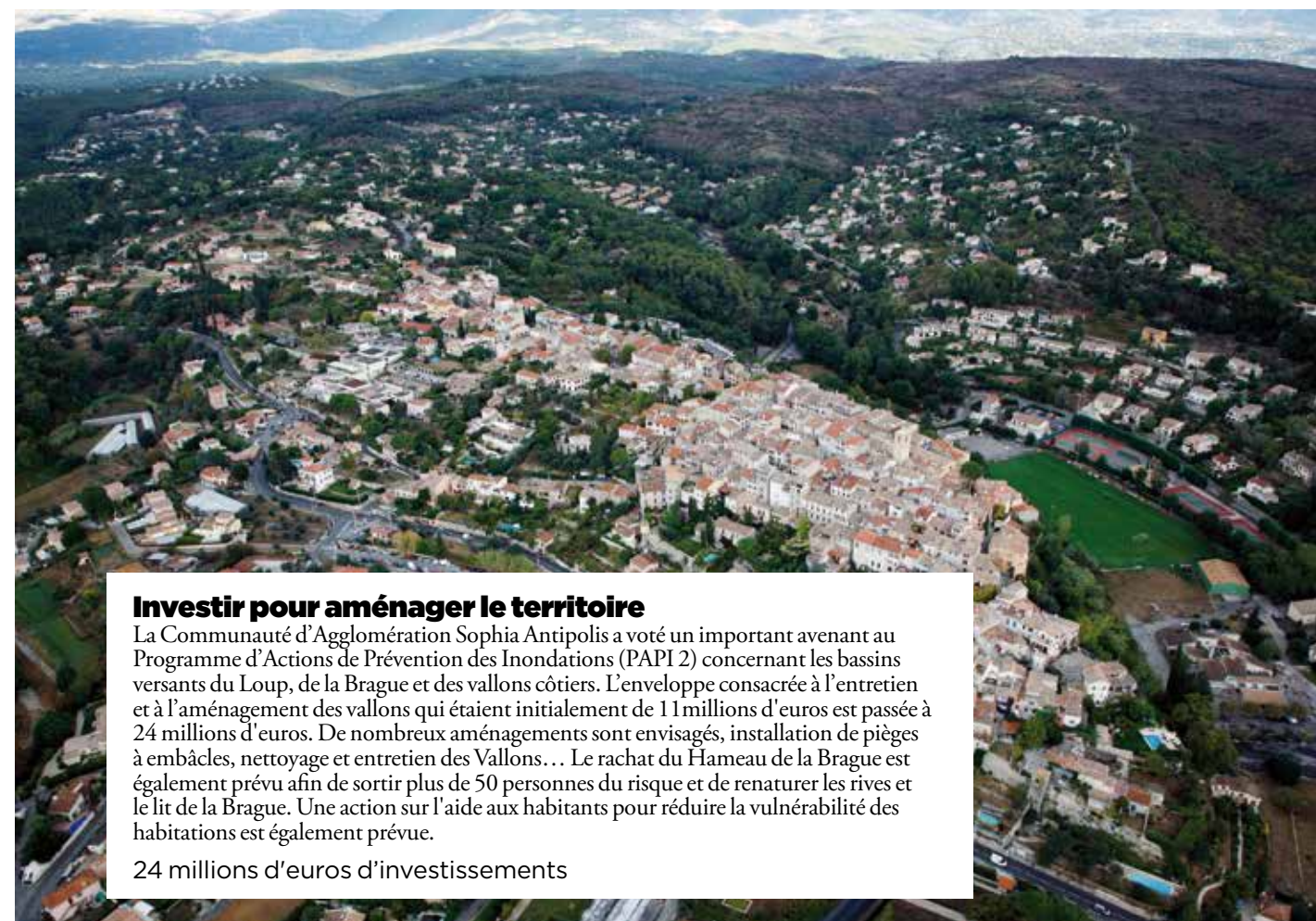
L'entretien des vallons

L'entretien des vallons, de la Brague, des Horts ou des Clausonnes est une nécessité à l'approche de la période cévenole. Afin d'empêcher que la végétation ne forme des barrages naturels et ne fasse monter le niveau de l'eau, les vallons sont nettoyés par les services du SMIAGE.



Le saviez-vous ?

Le nettoyage des vallons, réalisé par des professionnels nécessite une bonne connaissance de la végétation attenante. En effet, les arbres morts, branches et autres broussailles doivent être retirés pour ne pas obstruer le lit des rivières, mais les roseaux et autres plantes de ce type, en se pliant permettent de retarder l'écoulement de l'eau.



Investir pour aménager le territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a voté un important avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2) concernant les bassins versants du Loup, de la Brague et des vallons côtiers. L'enveloppe consacrée à l'entretien et à l'aménagement des vallons qui étaient initialement de 11 millions d'euros est passée à 24 millions d'euros. De nombreux aménagements sont envisagés, installation de pièges à embâcles, nettoyage et entretien des Vallons... Le rachat du Hameau de la Brague est également prévu afin de sortir plus de 50 personnes du risque et de renaturer les rives et le lit de la Brague. Une action sur l'aide aux habitants pour réduire la vulnérabilité des habitations est également prévue.

24 millions d'euros d'investissements